# RÉUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

# Mercredi 7 juillet 2021 à 20 heures , Salle du Conseil

La Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie le sept juillet deux mille vingt et un, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CRASNIER Nicolas, Président-Maire

Membres de la Commission : CHAVANON Delphine , CRASNIER Nicolas, André BOUCAUD, BOUCHACOURT Paul, LARUE Floriane , DRUERE Renée, PERRONNET Élisabeth.

Absents excusés: AUCLERC Annabelle,

Absents: LEBRETTON Jennifer,

Présence de Mme Danielle Colombo représentant de l'ADMR (Invitée par le CCAS)

## 1. Liste des personnes vulnérables : Répartition des personnes à contacter.

Nicolas Crasnier réitère la nécessité de contacter les personnes de la liste pendant les périodes particulières comme une canicule.

Élisabeth Perronnet présente les inscrits de cette liste.

Après déroulement de liste, le CCAS a retenu 72 Coublandis (52 foyers) à appeler pour un premier contact et ensuite régulièrement en cas de périodes particulières (canicule, confinement...) ou plus fréquemment si les personnes le désirent.

Chaque membre du CCAS aura en charge environ 8 Coublandis de cette liste à appeler pour un premier contact cet été et lors des périodes particulières.

#### 2. Animation du 5 novembre.

Nicolas Crasnier expose le peu de données trouvées sur les sites publics par rapport à la déclaration et la validation d'un tel évènement.

Chaque membre du CCAS expose et relate des expériences et évènements.

#### L'organisation retenue :

Communication lors du marché du vendredi 5 novembre 2021

- Récupération, dépôt le samedi 6 novembre 2021. Reçu à prévoir pour les échanges du lendemain.
- Échange et troc le dimanche 7 novembre 2021.

Espace de convivialité à prévoir (samedi et dimanche)

Thème: Jeux-jouets-livres-musique-CD-DVD

Objectifs retenus : gratuité et convivialité.

**Lieu**: Salle pour tous

## 3. Questions diverses:

Le bâtiment du commerce.

Nicolas Crasnier explique aux membres du CCAS que ce dernier est propriétaire des bâtiments du commerce et qu'il faudra prévoir une donation à la commune pour que les futurs travaux soient réalisés par la commune en tant que propriétaire.

- Questions portées par Mme Danielle Colombo représentante de l'ADMR :
  - Quelles sont les possibilités proposées par le CCAS ?

Le CCAS peut répondre à certaines demandes, il peut guider les personnes ou dépanner mais son rôle est plutôt d'informer et d'accompagner dans ces démarches.

Il est aussi possible que les futurs gérants du commerce organisent des livraisons de courses.

 Est ce qu'il faut informer la mairie lorsque l'ADMR est face à un cas compliqué?

M. Nicolas Crasnier, insiste sur le rôle essentiel de la municipalité et souhaite être informé de ces situations.

La séance est levée à 21h40

Prochaine date : le mercredi 15 septembre 2021 à 19h